

**PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
COMMUNE DE DAMAZAN**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Octobre 2014

Le vingt-sept octobre deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DAMAZAN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Michel MASSET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15

Convocation du : 22 Octobre 2014

Présents : Mrs Michel MASSET. Michel GENAUDEAU. Stéphane ROSSATO. Mmes. Christine AGOSTI. Isabelle DE LONGHI. Françoise DUBOURG. Sylvie DELAURIER. Katia GALET. Colette LESAGE. Mrs Daniel CHABOT. Damien MERCIER. Thierry SAVAR. Michel SERENA. Christian SEGUIN.

Excusés : Mme Sylvie LAMBROT (pouvoir à Michel MASSET).

Secrétaire de séance : M. Damien MERCIER

OBJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE PAR L'O.N.F.

Mr Le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de DAMAZAN d'une contenance de 51 ha 92 a 24 ca établi par l'Office National des Forêts pour la période 2014-2028 en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- ✓ Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- ✓ La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- ✓ Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement proposé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

DAMAZAN, le 29 octobre 2014.



Le Maire,



Michel MASSET.